

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 25 septembre 2015**  
**(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Saint Vincent de Paul - Mise à disposition de service descendante - Projet d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire - Décision - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de répondre à l'augmentation du nombre d'habitants sur sa commune et notamment du nombre croissant d'enfants à inscrire à l'école primaire, la commune de Saint Vincent de Paul envisage de restructurer et d'étendre son école élémentaire. Ce projet immobilier est inscrit au contrat de co-développement pour 2015-2017 (fiche action n° 1) conclu entre la commune et la Métropole.

La commune ne disposant pas de service « Bâtiment » susceptible de l'accompagner dans la mise en place et le suivi de ce projet immobilier, il est proposé de mettre partiellement à sa disposition le service « Bâtiment » de la Métropole.

Cette mise à disposition partielle de service présente, conformément à l'article L5211-4-1 III du code général des collectivités territoriales, un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. En effet, l'un des objectifs de la Métropole est de favoriser le développement (économique, urbain...) sur l'ensemble de son territoire de façon harmonieuse afin de permettre un égal accès des citoyens aux services publics, d'éviter ou de limiter les disparités existantes et de permettre une proximité avec les services métropolitains.

De plus, il est à noter que cet objectif de solidarité est en lien avec la disparition depuis 2014 de l'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). Cette aide était destinée aux communes rurales dans la mise en place de leur projet immobilier.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées dans une convention annexée, dont les éléments principaux sont :

1 - Objet de la convention : La Métropole assurera le suivi du projet immobilier de restructuration et d'extension de l'école de la commune de Saint-Vincent-de-Paul.

2 - Service partiellement mis à disposition : La direction des bâtiments et moyens est le service mis partiellement à la disposition de la commune. La mise à disposition est estimée approximativement à 0,067 équivalent temps plein (ETP) d'un agent de catégorie A (filière technique ou administrative) sur toute la durée de la convention, soit une journée par semaine toutes les trois semaines.

3 - Mission du service mis à disposition : Le service mis à disposition assistera la commune tout au long de son projet, et à chaque étape, réalisera des études de faisabilité jusqu'au suivi du parfait achèvement.

4 - Mise à disposition à titre onéreux : Conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT, la mise à disposition fera l'objet d'un remboursement annuel par la commune. Le coût annuel pour l'année 2015 est estimé à 5 318 €.

Pour information, la commune délibérera prochainement afin d'approuver, après avis du comité technique, le projet de convention ci-annexé.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-4-1 III et IV et D 5211-16,

**VU** la délibération n° 2015/0227 du 29 mai 2015 portant validation du projet de schéma de mutualisation de la Métropole,

**VU** la délibération n° 2015/0253 du 29 mai 2015 relative aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n° 2015/0387 du 26 juin 2015 relative aux contrats de co-développement,

**VU** l'avis du comité technique de Bordeaux Métropole en date du 14 septembre 2015 sur la présente mise à disposition,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt d'une bonne organisation des services de mettre à disposition de la commune de Saint Vincent de Paul la direction des bâtiments et moyens de Bordeaux Métropole aux fins d'accompagnement d'une opération de restructuration et d'extension de locaux scolaires.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Le service dénommé la « Direction des bâtiments et moyens » au sein du Pôle administration générale est partiellement mis à la disposition de la commune de Saint Vincent de Paul dans les conditions du projet de convention ci-annexé.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec la commune de Saint Vincent de Paul.

**Article 3 :**

La recette correspondante sera imputée sur le budget principal, chapitre 70, Fonction 020, compte 70845.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2015

M. ALAIN DAVID